



COMPANY CUP MORGES – 21 JUIN 2025

Charte de participation bénévole

Charte à parapher, signer et à retourner par mail : companycup@ebra.fr

M / Mme (rayez la mention inutile)

.....

Demeurant :

.....
.....

Dénotmé « **le Bénévole** » ci-dessous

Événement : COMPANY CUP **MORGES 21 JUIN 2025**

1. Dates de l'événement

L'événement se déroule le samedi 21 juin 2025, de 7h30 à 19h30

Pendant cette période, le Bénévole peut librement et de manière totalement autonome contribuer, quand et comme il le souhaite, au déroulement de la Company Cup.

Le Bénévole pourra ainsi arriver et partir à tout moment. Il n'a de compte à rendre à personne.

2. Présence du Bénévole

La présence du Bénévole ne comporte aucune contrepartie de rémunération financière ou en nature.

3. Assurances

Le Bénévole est couvert par les assurances suivantes conclues par **LIVEVENT** :

- Un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle, qui garantit notamment la responsabilité civile des bénévoles de la Company Cup.

- Un contrat d'assurance individuel accident, qui assure les dommages corporels subis par les bénévoles survenant dans le cadre de leurs activités pendant leur présence sur la Company Cup.

Les présents contrats d'assurance et les tableaux des garanties sont consultables au siège de l'association et sur simple demande.

Dans le cadre de ses activités pendant la Company Cup, le Bénévole ne peut pas prétendre à une prise en charge des organismes sociaux au titre d'un accident du travail.



4. Équipements confiés au Bénévole

Dans le cadre de la participation **du Bénévole** un certain nombre d'équipements ou de matériels, assurés par **LIVEVENT**, peuvent être confiés ponctuellement au Bénévole :

- Véhicules : voiture, camion, vélo.
- Matériel de télécommunication : talkies walkies, téléphone...
- Matériel informatique : ordinateur portable, imprimante...

Le Bénévole restituera ces équipements sur simple demande **de LIVEVENT** et/ou spontanément à la fin de sa participation à la Company Cup.

Le Bénévole utilisera ces équipements avec le plus grand soin et ne les laissera pas sans surveillance. En cas de vol, si la négligence du Bénévole était avérée, sa responsabilité personnelle pourrait être engagée par **LIVEVENT**

Pour le Bénévole :

Fait à :

Le :

Signature :



Autorisation de reproduction et de représentation

Je soussigné(e).....

Demeurant :

NPA Ville

Bénévole dans le cadre du support à l'organisation de la Company Cup Morges dit **l'Événement** dans ce qui suit, autorise, « LIVEVENT », dit l'Organisateur dans ce qui suit :

- À me photographier ou à me filmer et à utiliser mon image ou ma voix.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise expressément l'Organisateur et/ou ses Partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire mon nom, mon image, ma voix et ma prestation bénévole dans le cadre de **l'Événement** et de sa préparation, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

L'Organisateur s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et films susceptible de porter atteinte à ma vie privée ou à ma réputation, ni à les utiliser dans toute autre exploitation préjudiciable.

En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait à....., le.....en un exemplaire et de bonne foi.

Signature :